



HONORAIRES TRANSACTION* TTC**

Montant de la valeur du bien	Honoraires
Jusqu'à 40 000 €	Forfait 2 500 €
De 40 001 à 100 000 €	Forfait 5 000 €
De 100 001 à 160 000 €	5 % sur le prix de vente
De 160 001 à 200 000 €	4,5 % sur le prix de vente
De 200 001 à 300 000 €	4 % sur le prix de vente
À partir de 300 001 €	3,5 % sur le prix de vente avec un maximum de 18 000 € d'honoraires

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

HONORAIRES DE LOCATION* TTC**

Locaux d'habitation à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires bailleur	Honoraires locataire
Entremise et négociation	4,2 % calculé sur le loyer annuel	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8,00 € TTC le m ² (À part égale, locataire et bailleur) Application loi ALUR	
État des lieux location vide	3,00 € TTC le m ² (À part égale, locataire et bailleur) Application loi ALUR / m ²	

Estimation avec avis de valeur
GRATUITE

* HONORAIRES APPLICABLES À COMPTER DU 24/06/2022 ** TVA au taux en vigueur à 20%

TRILLES IMMOBILIER - 25 Av Maréchal FOCH - 66250 St Laurent / Salanque - Sarl au capital de 10 500€ - Carte professionnelle : 6601201500002656 délivrée à la CCI des PYRÉNÉES ORIENTALES - Garantie financière GALIAN : 89 rue de la Boétie - 75008 PARIS